

4 AVRIL 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 avril 2002 à 19 heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND est absent de son siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 4 AVRIL 2002 À 19 HEURES 30 ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-04-142

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

4 AVRIL 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

2002-04-143

7.1 ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET SKI BROMONT.COM AINSI QUE IMMOBILIER SKI BROMONT.

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10. PÉRIODE DE QUESTION

2002-04-144

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2002-04-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AVRIL 2002

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 4 avril 2002

ADOPTÉ

2002-04-143

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET SKI BROMONT.COM AINSI QUE IMMOBILIER SKI BROMONT.

ATTENDU QUE Ski Bromont.com, Immobilier Ski Bromont inc et la Ville de Bromont ont procédé à révision de nombreux dossiers en suspens depuis plusieurs années afin de les régulariser ;

ATTENDU QUE la ville a reçu le 4 avril 2002 de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com et Immobilier Ski Bromont inc., l'ébauche d'une entente cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE cette entente cadre consiste en un énoncé des principales idées directrices acceptables pour les parties, lesquelles idées devront, pour être mises en œuvre, être précisées et détaillées par des ententes spécifiques à être soumises à nouveau au conseil pour approbation ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville, de Ski Bromont.com, de Immobilier Ski Bromont inc. et de tous les citoyens de Bromont de donner suite à ce projet d'entente cadre afin de régulariser plusieurs dossiers en suspens ;

ATTENDU QUE , eu égard à la nature des ententes à intervenir, certaines autorisation et/ou approbations sont requises par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la ville prend acte et accepte le projet d'entente cadre soumis le 4 avril 2002 par Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com et Immobilier Ski Bromont inc., étant bien entendu que chaque entente en découlant sera soumise ultérieurement au Conseil pour approbation.

4 AVRIL 2002

Que la ville de Bromont mandate Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la Gestion du territoire avec l'aide des conseillers juridiques de la Ville, la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour procéder à la finalisation et à la rédaction des ententes nécessaires afin de donner suite audit projet d'entente cadre.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions

2002-04-144

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER